PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
REQUISTANAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REQUISTANAIS

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rullac-Saint-Cirq

ELABORATION
Arrêté le : 20 décembre 2021
Approuvé le : 22 février 2023
Exécutoire le :

VISA
Date : 23 février 2023
Le Président,
Michel CAUSSE

Modifications - Révisions - Mises à jour

Localisation communale
1:5 000

4.10.a

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (en m²)
15	Création d'un arrêt de bus	Rullac-Saint-Cirq	Rullac-Saint-Cirq	Commune de Rullac-Saint-Cirq	130

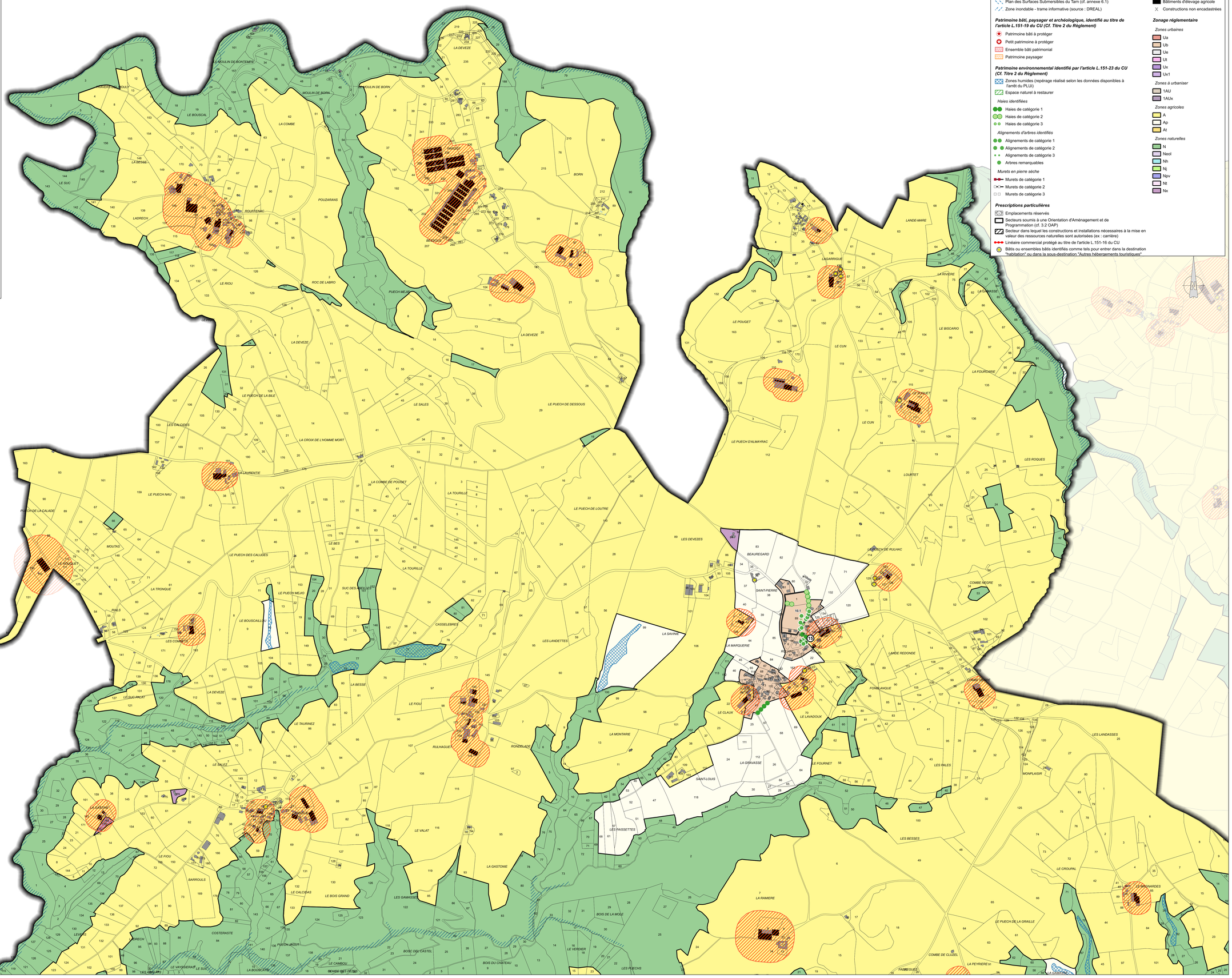

Légende

Normes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Plan des Surfaces Submersibles du Tarn (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'arrêt du PLUi)
- Espace naturel à restaurer

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3

Alignements d'arbres identifiés

- Alignements de catégorie 1
- Alignements de catégorie 2
- Alignements de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 OAP)
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricole
- Constructions non encadastrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Ut
- Ux
- Ux1

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx

Zones agricoles

- A
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Neol
- Nh
- Nj
- Npv
- Nt
- Nx